

RAPPORT N° 91/6-19
au Conseil Municipal

OBJET

APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX D'ETANCHEITE DES TOITURES
DU GROUPE SCOLAIRE LES BADAMIERS (2EME TRANCHE)

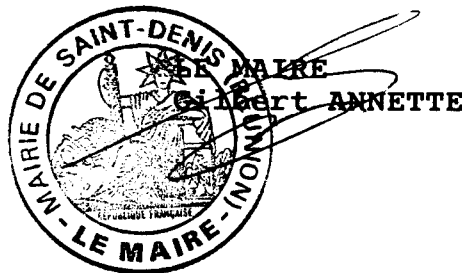
La Municipalité envisage de poursuivre la réfection de l'étanchéité des toitures du Groupe Scolaire Les Badamiers (2ème tranche de travaux).

Le coût de l'opération est estimé à 350 000 F. Les crédits nécessaires sont prévus au Chapitre 903 - Article 232-197-01 du B.P. 1992.

Je vous demande donc :

- d'approuver ce projet ;
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres correspondant, à passer un marché avec l'entreprise retenue par la Commission chargée de l'ouverture des plis ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



DELIBERATION N° 91/6-19
du Conseil Municipal
en séance du samedi 14 décembre 1991

OBJET

APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX D'ETANCHEITE DES TOITURES
DU GROUPE SCOLAIRE LES BADAMIERS (2EME TRANCHE)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 91/6-19 du Maire ;

Vu le rapport de Françoise MOLLARD, Conseillère Municipale, présenté au nom des Commissions Ecoles, Travaux et Appels d'Offres, et Finances ;

Sur l'avis favorable de la Commission Finances ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE

ARTICLE 1

Approuve le projet de réfection de l'étanchéité des toitures du Groupe Scolaire Les Badamiers (2ème tranche de travaux estimée à 350 000 F, crédits inscrits au Chapitre 903 - Article 232-197-01 du B.P. 1992).

ARTICLE 2

Autorise le Maire à lancer l'appel d'offres correspondant, à passer un marché avec l'entreprise retenue par la Commission chargée de l'ouverture des plis ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 21 DEC. 1991

